

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	01	01

↘ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 ↘ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
 ↘ AFFECTATION AU SERVICE PROPRETE-SALUBRITE

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie	
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0		
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1		
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0		
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

ID : 022-212201859-20220407-2022_04_07_001-DE

Conseil du 07-04-2022

An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	01	01

- ↳ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
- ↳ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**
- ↳ **AFFECTATION AU SERVICE PROPRETE-SALUBRITE**

Rapporteur : Suzanne BOURDE, Maire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis le mois d'août 2020, un agent contractuel assure régulièrement en renfort des services, la propreté des bâtiments communaux, à savoir : **le Pôle Santé, la Maison des Services, les salles communales, la ludothèque, les classes de l'école élémentaire et les sanitaires publics.**

Considérant que le volume des tâches assumées dans le cadre du renfort contractuel représente une activité pérenne et qu'il importe de veiller à la continuité du service public communal, il est ainsi proposé de créer un poste supplémentaire d'adjoint technique à temps complet.

Madame le Maire propose au conseil de lancer une publicité auprès de la bourse de l'emploi du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, aux conditions suivantes :

- Création d'un poste à temps complet avec effet au 1er juin 2022
- Grade : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe
- Emploi d'affectation : service propreté-salubrité

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à intégrer au tableau des emplois permanents de la Commune pour une affectation prioritaire au service de la propreté-salubrité pour assurer les tâches ci-dessus déclinées ;

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à procéder à la publicité de vacance de poste comme à procéder au recrutement y attaché.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



Suzanne Bourde

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	01

- PLAN D'ADRESSAGE DES COMMUNES
- REFORME DE LA LOI « 3DS » N° 2022-217 DU 21 FEVRIER 2022
- ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE LA PLEINE COMPETENCE D'ADRESSAGE
- PRESTATION CONFIEE AU SERVICE DE LA POSTE (15.840 € TTC)

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	DANIEL Émilie
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	01

✚	PLAN D'ADRESSAGE DES COMMUNES
✚	REFORME DE LA LOI « 3DS » N° 2022-217 DU 21 FEVRIER 2022
✚	ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE LA PLEINE COMPETENCE D'ADRESSAGE
✚	PRESTATION CONFIEE AU SERVICE DE LA POSTE (15.840 € TTC)

Rapporteur : Colette CORNILLET, Adjointe

L'article 169 de la loi « 3DS » reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est pleinement en charge de la dénomination des voies et lieux-dits ainsi que de leur numérotation. C'est une obligation légale qui s'impose à toutes les communes.

Cette loi est le fruit d'un travail concerté avec les associations d'élus et d'agents territoriaux qui ont demandé une clarification du rôle assumé par la commune. L'adressage constitue désormais une pleine compétence de la commune qui gère sa Base Adresse Locale (BAL) et irrigue tout le système d'information de l'État via la Base Adresse Nationale.

La BAL (Base Adresse Locale) de la commune publiée et mise à jour dans la BAN (Base Adresse Nationale) garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'informations des acteurs institutionnels (DGFIP, SDIS, La Poste...).

Madame le Maire précise que cet adressage est un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100% des foyers plénéens.

Les communes qui se lancent dans la démarche peuvent rechercher un Partenaire de la Charte susceptible de les accompagner au besoin, ou utiliser l'outil en ligne "Mes Adresses". La commune a donc le choix d'être accompagnée pour établir la base adresse et c'est à ce titre que la Commune a examiné la proposition établie par le service de « La Poste ».

PRESTATION DE MISE EN PLACE DE LA BAL	HT	TVA	TTC
Audit et Conseil	7 800.00€	1 560.00€	9 360.00€
Réalisation de la BAL	4 800.00€	960.00€	5 760.00€
Autre accompagnement	600.00€	120.00€	720.00€
Coût total de la mise en place de la BAL	13 200.00€	2 640.00€	15 840.00€

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le devis établi par la Poste à l'effet d'établir la Base Adresse Locale pour un coût global de 15.840 € TTC ;

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer le devis de prestation et à procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la prestation.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	02

➤ **REPAS ANNUEL 2022 DES AINES RURAUX**
 ➤ **TARIFICATION SPECIALE DES REPAS A EMPORTER**
 ➤ **TARIF FORFAITAIRE A 13 € AVEC GRATUITE POUR LES + DE 70 ANS**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
	MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	
BOUVET Véronique		Conseillère			1	0	0	
DUQUENNE Marie-Hélène		Conseillère			1	0	0	
DUVAL Serge		Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	02

<ul style="list-style-type: none"> ↳ REPAS ANNUEL 2022 DES AINES RURAUX ↳ TARIFICATION SPECIALE DES REPAS A EMPORTER ↳ TARIF FORFAITAIRE A 13 € AVEC GRATUITE POUR LES + DE 70 ANS

Rapporteur : Sabrina PRESSE, Adjointe

Au vu de la situation sanitaire marquée par une recrudescence des contaminations du COVID-19, les traditionnels repas et goûter annuels offerts aux aînés ruraux n'ont pas pu avoir lieu.

En compensation, il a été décidé d'offrir à ces derniers un repas à emporter moyennant le tarif forfaitaire de 13 € et la gratuité pour les plus de 70 ans.

L'opération s'est effectuée en partenariat avec les commerces plénéens. 269 repas ont ainsi été commandés dont 27 ont été portés à domicile. Les repas ont été distribués le samedi 12 mars entre 10h30 et 12h00 depuis la Salle Pastourelle.

Sur le plan comptable, il convient d'autoriser le maire à procéder à l'encaissement des chèques de paiement dans le respect de la tarification ci-dessus exposée.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'AUTORISER

Madame le Maire à procéder à l'encaissement des chèques de paiement du repas annuel 2022 des aînés au prix forfaitaire de 13 €, attendu que la gratuité est accordée aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	03

↘ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS
 ↘ EXERCICE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
 ↘ 1ERE SESSION ATTRIBUTIVE

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCACTION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	DANIEL Émilie
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022					↳ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS ↳ EXERCICE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL ↳ 1ERE SESSION ATTRIBUTIVE
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	02	03	

Rapporteur : André GÉNIEUX, Conseiller Délégué,

Madame le Maire expose au Conseil la liste des demandes de subventions annuelles sollicitées et propose de fixer les montants attributifs 2022 conformément à la proposition récapitulative de la session principale sans préjudice des demandes complémentaires susceptibles d'être exposées.

Subventions aux Associations - Session 2022-1		Proposé	Adopté
2022-01	Subventions Affectées :	3 711 €	3 711 €
Médico-Social Humanitaire Solidarités Secours 1 695 €	ADAPEI-22	34 €	34 €
	ADMR Plénée-Jugon Plestan	150 €	150 €
	AFM Téléthon	16 €	16 €
	Anim'Agès Dinan	16 €	16 €
	CIDFF Centre d'Information de la Femme	34 €	34 €
	Croix d'Or (Assistance de Broons)	153 €	153 €
	Croix Rouge Française	153 €	153 €
	Restaurants du Cœur (La Cale)	153 €	153 €
	ESAT les Qautre Vaulx "Les Mouettes"	183 €	183 €
	FMH Fédération des Malades et Handicapés	16 €	16 €
	France ADOT-22 - Dons d'Organes	16 €	16 €
	Leucémie Espoir	16 €	16 €
	Ligue contre le Cancer	153 €	153 €
	Protection Civile	34 €	34 €
Secours Catholique (association locale)	534 €	534 €	
Solidarité Paysans	34 €	34 €	
Enseignement 500 €	CFA Plérin - Bâtiments (1 jeune)	50 €	50 €
	Chambre des Métiers (6 jeunes)	300 €	300 €
	IM Les Vallées Dinan (3 jeunes)	150 €	150 €
Environnement 1 516 €	Eaux et Rivières	16 €	16 €
	Association de Pêche (DCM spécifique)	1 500 €	1 500 €

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER

la liste des subventions annuelles aux associations telle que ci-dessus proposé au titre de la première session 2022, sans préjudice des subventions additionnelles susceptibles d'être accordées au cours de l'exercice budgétaire.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

La demande spécifique de l'association de pêche est intégrée au décompte récapitulatif et la destination des crédits alloués (1.500 €) est déterminée moyennant une délibération ampliative qui définit la sectorisation des interventions relatives à l'entretien des cours d'eau.



**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
Ann	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	04

➤ **ENTRETIEN DES COURS D'EAU**
 ➤ **SUBVENTION DE 1.500 € A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE PECHE**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022					↘ ENTRETIEN DES COURS D'EAU ↘ SUBVENTION DE 1.500 € A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE PECHE
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	02	04	

Rapporteur : Stéphane MAÇÉ, Adjoint

Madame le Maire expose au Conseil que l'entretien des cours d'eau fait l'objet d'une attention particulière et d'un accompagnement remarqué de l'association de pêche. Dans cette optique, elle suggère de réserver une suite favorable à la demande de subvention périodique de l'association.

Monsieur Jean CALFORT, président de l'association communale de pêche, sollicite au titre de l'année 2022 une subvention participative afin de pérenniser l'entretien annuel des cours d'eau.

Au titre de l'année 2022, les travaux d'entretien programmés par l'association de pêche ont été sectorisés. Sont concernés les secteurs suivants :

- Secteur aval : prairie de la Maladrerie, secteur St Onen
- Secteur amont : Pont Noyant, confluence ruisseau de la Ville Jehan

Au regard de la mission assumée par l'association et du travail pédagogique assuré par celle-ci, le montant de la subvention demandée et susceptible d'être octroyé est de 1 500 euros.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 1.500 € (Mille Cinq Cent €) au crédit de l'association communale de pêche et d'autoriser Madame le Maire à ordonnancer le versement de la subvention annuelle.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	01	00	18	00	18	18	00

Ne participe pas au vote :
Monsieur Roland LUCAS, en sa qualité de Trésorier de l'Association.

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



Suzanne Bourde

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	05

↘ **MEDAILLÉS DE GUERRE**
 ↘ **REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA FNACA**
 ↘ **CELEBRATION DU 19 MARS 1962 AVEC REMISE DE MEDAILLES**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0		
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0		
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1		
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0		
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022

An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	05

- ✚ **MEDAILLÉS DE GUERRE**
- ✚ **REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA FNACA**
- ✚ **CELEBRATION DU 19 MARS 1962 AVEC REMISE DE MEDAILLES**

Rapporteur : Suzanne BOURDE, Maire,

Madame le maire expose au Conseil que la célébration annuelle du « **19 mars 1962** » a donné lieu à une remise de médailles au profit des anciens combattants : Croix du Combattant, titres de Reconnaissance de la Nation, médailles commémoratives dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu.

De nombreuses associations patriotiques ont assisté à la cérémonie départementale organisée devant le mémorial départemental de Langouhède en la présence de Monsieur Bernard Musset, sous-préfet de Dinan, des représentants militaires et de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), avec le concours des élus municipaux et du conseil municipal des jeunes.

A cette occasion, Monsieur Roger Lecomte, plénéen, ainsi que cinq autres anciens combattants des Côtes d'Armor ont été décorés de la médaille militaire (la plus haute distinction pour un soldat). C'est à ce titre que Madame le Maire propose à l'assemblée d'examiner favorablement la demande de prise en charge des dépenses acquittées par la FNACA de Plénée-Jugon pour un montant de 616 €.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'IMPUTER au budget communal la prise en charge des dépenses cérémonielles de la célébration du « **19 mars 1962** » préalablement supportées par la FNACA de Plénée-Jugon dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie ;

D'AUTORISER Madame le Maire à ordonnancer le remboursement des dépens conformément aux frais exposés par la FNACA à raison d'un montant de 616 €.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	01	00	18	00	18	18	00

Ne participe pas au vote :
Madame le Maire, en sa qualité de Président de la FNACA.

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



Suzanne Bourde

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022					↘ DETERMINATION DU BAREME INDEMNITAIRE DES ELUS MUNICIPAUX ↘ MANDAT MUNICIPAL 2020-2026 : MODULATION DU CRÉDIT ↘ CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE DU 29-05-2020 ↘ INDICATION DU RANG DE CLASSEMENT
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	02	06	

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS		
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES		
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0		
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0		
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0		
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0		
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0		
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0		
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0		DANIEL Émilie
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0		
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0		
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0		
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0			
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0			
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1			
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0			
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0		
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0		
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0		
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0		
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0		
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1			

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	02	06

<ul style="list-style-type: none"> ✚ DETERMINATION DU BAREME INDEMNITAIRE DES ELUS MUNICIPAUX ✚ MANDAT MUNICIPAL 2020-2026 : MODULATION DU CRÉDIT ✚ CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE DU 29-05-2020 ✚ INDICATION DU RANG DE CLASSEMENT
--

Rapporteur : André GÉNIEUX, Conseiller Délégué,

Il est rappelé au Conseil que l'enveloppe indemnitaire est fixée dans les limites du crédit maximal et précise que le taux de référence du calcul des indemnités est fixé à 51,60% de l'indice 1027 pour la fraction constituée du montant réservé aux Ordonnateurs des Communes de 1.000 à 3.499 habitants, la seconde fraction résultant de la multiplication du nombre maximal des adjoints susceptibles d'être désignés (5) par le taux subsidiaire y attaché (fixé à 19,80% de l'indice 1027).

Outre les cinq adjoint.e.s désignés par l'assemblée municipale, Madame le Maire rappelle qu'elle a mandaté les huit Conseillers Municipaux ci-après dénommés dont les indemnités de fonctions individualisées doivent être versées avec indication du rang de classement (demande du Trésor Public au vu de la modulation des indemnités allouées aux mandataires à la date du 29-05-2020).

A titre exceptionnel, dans l'hypothèse où la délibération fixant les taux des indemnités des élus serait postérieure à la date d'installation du nouveau conseil et prévoirait une entrée en vigueur antérieure à cette date, les indemnités pourront être versées depuis la date d'entrée en fonction des élus. Celle-ci ne saurait être antérieure à la date de leur désignation pour les maires et les adjoints, et à la date d'installation du nouveau conseil pour les conseillers municipaux.

VU l'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020 ;

VU les délégations de fonctions de Madame le Maire octroyées le 29 mai 2020 ;

VU les articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du CGCT ;

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

- DE CONFIRMER la détermination initiale des taux indemnitaires (en % de l'Indice Brut Terminal) sans préjudice des actualisations réglementaires ultérieures, étant précisé que le pourcentage alloué aux titulaires des fonctions exécutives prend effet à la date du 29 mai 2020 dans le respect du crédit légal maximal (inchangé) ;
- D'ARRÊTER le montant total des indemnités de fonctions allouées au Maire, aux cinq Adjoints et aux huit Conseillers délégués, au vu de la modulation du crédit global, dans le respect des dispositions combinées des articles L.2123-23 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE REPARTIR le montant des indemnités à percevoir entre Madame le Maire, les cinq Adjoints et les conseillers délégués par elle désignés, sur la base des taux suivants :
- 28,4800% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué au Maire ;**
 - 11,4400% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué aux 5 Adjoints ;**
 - 05,5700% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué au Conseiller délégué n°1 ;**
 - 04,2900% de l'indice brut 1027 pour le montant alloué aux autres Conseillers délégués.**

FONCTIONS EXERCÉES	TITULAIRES DES FONCTIONS	TAUX IBT	BRUT MAXI	TAUX LOCAL IBT	BRUT LOCAL
Le Maire	BOURDE Suzanne	51,6000%	2 006,93	28,4800%	1 107,70
1^{ère} Adjointe	GOINGUENET Marie-Noëlle	19,8000%	770,10	11,4400%	444,95
2^{ème} Adjoint	SAMSON Gérard	19,8000%	770,10	11,4400%	444,95
3^{ème} Adjointe	PRESSE Sabrina	19,8000%	770,10	11,4400%	444,95
4^{ème} Adjoint	MAÇÉ Stéphane	19,8000%	770,10	11,4400%	444,95
5^{ème} Adjointe	CORNILLET Colette	19,8000%	770,10	11,4400%	444,95
Conseiller Délégué n°1	L'HOMME David	6,0000%	233,36	5,5700%	216,64
Autres Conseillers Délégués	Dans la limite du crédit légal	6,0000%	233,36	4,2900%	166,85

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
ÉLUS	PRÉSENTS	MANDANTS	ABSENTS	HABILITÉS	ABSTENUS	VOTANTS	NULS	BLANCS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

La présente délibération confirme et précise la délibération du 28 mai 2020 dont les dispositions produisent et conservent leurs effets à la date du 29 mai 2020.



**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022					➤ PROPRETÉ EXTERIEURE DE LA MAIRIE ➤ NETTOYAGE DE LA VERRIERE CENTRALE DE LA MAIRIE
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	03	01	

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTÉS A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	DANIEL Émilie
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0		
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0		
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1		
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 022-212201859-20220407-2022_04_07_008T-DE

Conseil du 07-04-2022

An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	03	01

- **PROPRETÉ EXTERIEURE DE LA MAIRIE**
- **NETTOYAGE DE LA VERRIERE CENTRALE DE LA MAIRIE**

Rapporteur : David L'HOMME, Conseiller Délégué,

Madame le maire expose au Conseil la nécessité de procéder au nettoyage de la verrière centrale de la mairie par une entreprise extérieure.

A ce titre, deux entreprises ont été sollicitées pour assurer la prestation. Madame le Maire expose le résultat de la consultation et la consistance des devis qu'elle soumet à validation de l'assemblée.

Devis des Prestataires	HT	TTC	Observations
NET CLEAN'(Ploufragan)	2 890,00€	3 468,00€	
ACCROCH'TOIT (Plancoët)	2 560,00€	3 072,00€	

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le devis de la société **ACCROCH'TOIT** pour un montant de 3.072 € TTC et de mandater Madame le Maire pour engager l'exécution de la prestation.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	03	02

↘ TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE L'EGLISE
 ↘ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE REPRISE DE MAÇONNERIE
 ↘ MONTANT : 5.318,50 € TTC

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	03	02

<ul style="list-style-type: none"> ✎ TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE L'EGLISE ✎ TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE REPRISE DE MAÇONNERIE ✎ MONTANT : 5.318,50 € TTC

Rapporteur : David L'HOMME, Conseiller Délégué,

Madame le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 22 avril 2021, le Conseil a décidé d'engager les travaux de confortement de maçonnerie extérieure de l'église. Les travaux programmés en cours d'exécution consistent à remplacer les linteaux situés en haut de la tour.

Courant mars, pendant la réalisation des travaux de restauration, la société **SARL Pierre Terre Chaux Maçonnerie** de Planguenoual a signalé que des travaux de confortement complémentaires étaient nécessaires, notamment en matière de reprise de maçonnerie.

Un devis complémentaire à la prestation de base a été établi par la société attributaire pour un montant de 5 318,50 € TTC. Au vu des désordres observés auxquels il convient de remédier sans attendre, il est proposé d'engager les travaux préconisés.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER les travaux de restauration complémentaires de l'église pour un montant de 5.318,50 € TTC et de mandater Madame le Maire pour engager l'exécution de la prestation assurée par la **SARL Pierre Terre Chaux Maçonnerie** de Planguenoual ;

D'AUTORISER Madame le Maire à diligenter les formalités administratives nécessaires à l'exécution des travaux de restauration.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**






**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	04	01

 VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE 2022
 PARTICIPATION AUX CLASSES DE DÉCOUVERTE
 ÉCOLE MATERNELLE LES TILLEULS

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		


Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	04	01

↳ VOYAGES SCOLAIRES A FINALITÉ PÉDAGOGIQUE 2022
 ↳ PARTICIPATION AUX CLASSE DE DÉCOUVERTE
 ↳ ÉCOLE MATERNELLE LES TILLEULS

Rapporteur : Marie-Noëlle GOINGUENE, Adjointe,

Madame le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions communiquées soit par les établissements scolaires, soit par les parents d'élèves, tendant à faciliter l'organisation des séjours ou voyages pédagogiques diligentés sous l'autorité de corps enseignant.

Elle précise à cet effet qu'une enveloppe annuelle est provisionnée à l'article 657 du Budget Général. La délibération de principe portant détermination de la dotation scolaire pour l'année budgétaire **2022** ayant été adoptée **le 25-11-2021** pour un montant unitaire de **110,15 €**, il importe, à l'examen des demandes réceptionnées, d'indiquer la suite qu'il convient de réserver au regard des critères d'attribution définis par la délibération annuelle. Madame le Maire donne lecture au Conseil des sollicitations qui lui ont été transmises et propose de retenir les demandes suivantes :

Référencement de la demande		Identification du Logotype, du Label, de la Marque ou de l'Agrément
Type Établissement	École Maternelle	
Nom / Désignation	Les Tilleuls	
Résidence Administrative	22640 Plénée-Jugon	
Année Scolaire	2021-2022	
Enseignant(e) Référent (e)	Mme RONDEL Adeline	
Début du séjour	23-05-2022	
Fin du séjour	25-05-2022	
Classe Transplantée	Grande Section	
Coût Unitaire calculé	214,00 €	
Participation des Tiers	Non renseigné	
Élèves de Plénée-Jugon	18 sur 19	
Dotation Unitaire	110,15 €	
Enveloppe mobilisée	1 982,70 €	

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER la contribution communale à la classe transplantée (classe de découverte) dans les conditions ci-dessus exposées ;

DE FIXER le montant de la contribution communale à 1.982,70 € correspondant au refinancement de la classe de découverte de 18 élèves domiciliés à Plénée-Jugon. Le versement de la subvention allouée interviendra sur présentation des éléments justificatifs au crédit du compte de l'USEP sise 15, rue de l'abbaye 22640 Plénée-Jugon.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00



**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022					↘ ACCESSIBILITE DU BOULODROME AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ↘ CHANGEMENT DES 2 PORTES D'ACCES ↘ CHOIX DE L'ENTREPRISE CALIPRO
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	04	02	

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie	
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0		
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1		
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	04	02

↳	ACCESSIBILITE DU BOULODROME AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE
↳	CHANGEMENT DES 2 PORTES D'ACCES
↳	CHOIX DE L'ENTREPRISE CALIPRO

Rapporteur : Stéphane MAÇÉ, Adjoint,

Madame le maire expose au Conseil la nécessité d'assurer l'accessibilité du boulo-drome communal aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

A ce titre, trois entreprises ont été sollicitées pour assurer la prestation. Madame le Maire expose le résultat de la consultation et la consistance des devis qu'elle soumet à validation de l'assemblée.

Devis des Prestataires	HT	TTC	Observations
LAPEYRE (Saint Brieuc)	1 089,55 €	1 307,47 €	Portes PVC
CALIPRO (Lamballe-Armor)	905,45 €	1 086,54 €	Portes PVC
ARMEN (Guiclan 29)	978,29 €	1 173,95 €	Portes PVC

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ENGAGER les travaux d'accessibilité du boulo-drome communal afin de permettre un meilleur accès de l'équipement aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;

D'APPROUVER le devis présenté par la société CALIPRO d'un montant de 1.086,54 € TTC et de mandater Madame le Maire pour engager l'exécution de la prestation.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	01	00	18	00	18	18	00

Ne participe pas au vote :
Monsieur Flavien TRAVERS, professionnellement intéressé.

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	05	01

➤ EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION : LINEAIRE DE 65 ML
 ➤ DESSERTE DE LA PARCELLE PRIVATIVE ZV 33-34
 ➤ N° DE PC : 022-185-21-C0028

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	DANIEL Émilie
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	05	01

- EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION : LINEAIRE DE 65 ML
- DESSERTTE DE LA PARCELLE PRIVATIVE ZV 33-34
- N° DE PC : 022-185-21-C0028

Rapporteur : Gérard SAMSON, Adjoint,

Madame le maire expose au Conseil qu'il convient d'assurer la desserte électrique de la parcelle cadastrée ZV 33-34 au droit de laquelle un permis de construire a été délivré.

L'alimentation électrique en basse tension de la parcelle considérée a été étudiée par le Syndicat Départemental d'Énergie, dans le cadre d'une première étude validée le 17-06-2020.

Le permis de construire ci-dessous référencé ayant été délivré au terme d'une mutation foncière et immobilière au profit d'un nouveau propriétaire, il importe de rattacher les travaux d'extension du réseau électrique à l'identification du titulaire bénéficiaire, lequel est également débiteur de la commune au titre des taxes réglementaires que celle-ci a préalablement instituées.

Devis SDE du 21 février 2022 : n°39292	
Permis de Construire	022-185-21-C0028
Parcelle privative à desservir	ZV 33-34
Localisation du point de desserte	Impasse de la Vielle Cour à Langouhèdre
Linéaire à réaliser	65 ml
Contribution forfaitaire (règlement 20-12-2019)	1.166 €
Contribution additionnelle	3.120 € (65 ml X 48 € HT)
Contribution communale estimative ► HT	4 286,00 € HT

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

- D'APPROUVER** le projet d'extension du réseau électrique basse tension destiné à raccorder la parcelle ZV 33-34 située impasse de la vieille cour à Langouhèdre ;
- D'APPROUVER** la contribution communale sollicitée par le SDE d'un montant de **4.286 €** sans préjudice de la faculté d'actionner les dispositifs de refinancement ;
- D'AUTORISER** Madame le Maire à engager la dépense projetée comme à signer l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	05	02

➤ TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS
 ➤ LINEAIRE A TRAITER : 110 KM (2 COTES)
 ➤ DEVIS PRESTATION : 21.416 € HT

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCACTION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	DANIEL Émilie
ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0		
PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0		
TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1		
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0		
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 022-212201859-20220408-2022_04_07_013X-DE

Conseil du 07-04-2022

An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	05	02

✚ **TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**
✚ **LINEAIRE A TRAITER : 110 KM (2 COTES)**
✚ **DEVIS PRESTATION : 21.416 € HT**

Rapporteur : Gérard SAMSON, Adjoint,

Madame le maire expose au Conseil le résultat de la consultation réalisée auprès des sociétés qui ont été sollicitées pour les travaux de débroussaillage et d'éparage de la voirie communale. Pour cette année, 2022, un devis a été demandé pour traiter un linéaire de 110 km de voirie (2 côtés).

Seule la **SARL Le Gouray** a répondu favorablement dans le cadre de la consultation. Les variables tarifaires du devis présenté s'établissent comme suit :

Devis Entreprise : SARL de l'Hôtel (Le Gouray)	
Longueur de voirie	110 Km
Fauchage	Double accotement
Éparage	Talus
Tarif horaire du lamier	65 € HT
Tarif unitaire de la prestation	24 € HT
Devis global prestation ► HT	21 416,00 € HT
Devis global prestation ► TTC	25 699,20 € HT

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le devis présenté par la SARL Le Gouray au prix de 25.699,20 € HT ;

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à engager la dépense.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenu	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	01	00	18	00	18	18	00

Ne participe pas au vote :
Madame Anne HERVÉ, professionnellement intéressée.

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	01

↘ **COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE**
 ↘ **EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**
 ↘ **DÉLÉGATION DU 17-06-2020**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTÉS A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	01

↘ **COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU MAIRE**
 ↘ **EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**
 ↘ **DÉLÉGATION DU 17-06-2020**

Rapporteur : Suzanne BOURDE, Maire,

Par délibération en date du 17 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au maire (article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les articles L.2122.22 et L.2122.23 Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées.

Le compte rendu des décisions doit être fait à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, celui-ci devant se réunir au moins une fois par trimestre (article L 2121.7).

Ce compte rendu peut être présenté oralement par le maire ou prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux. Le compte rendu doit assurer une information complète (jugement du Tribunal Administratif de Metz du 20 août 1997).

En l'occurrence, Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle n'a pas actionné l'exercice du **droit de préemption urbain (DPU)** dans le cadre des **DIA** successivement réceptionnées en Mairie (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

Identification Cadastre	Localisation Géographique	Surface bâtie Superficies m ²	Nature du Bien Aliéné (DIA)
YP 60	2 Rue de l'Arguenon	1 200	Propriété bâtie
AH 271	Rue du Mené	271	Propriété bâtie
AD 107	18 Rue de la Diligence	74	Propriété bâtie
AE 100-487-490-492	15 Rue du Capitaine de la Motte	2 254	Propriété bâtie
AD 153-154	6 Rue de la Source	483	Propriété bâtie

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'ACTER

tel que ci-dessus établi, le Compte Rendu périodique des décisions prises par le Maire sur le fondement de la délégation d'attributions du Conseil octroyée par délibération en date du 17 juin 2020.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	02

➤ **REDYNAMISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE DU CENTRE BOURG**
 ➤ **OFFRE D'ACHAT COMMUNALE DU BAR « LE LOUNA »**
 ➤ **PRIX NET DE VENTE : 25.000 €**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	DANIEL Émilie
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	02

➤ **REDYNAMISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE DU CENTRE BOURG**
 ➤ **OFFRE D'ACHAT COMMUNALE DU BAR « LE LOUNA »**
 ➤ **PRIX NET DE VENTE : 25.000 €**

Rapporteur : Suzanne BOURDE, Maire,

Madame le maire expose au Conseil que la redynamisation artisanale et commerciale du Centre Bourg nécessite d'actionner une politique volontariste afin de garantir la vocation des locaux artisanaux et commerciaux et que l'acquisition projetée du bar « **Le Louna** » situé en Centre Bourg s'inscrit dans cette démarche conservatoire.

Contexte juridique

La Commune n'est pas couverte par le droit de préemption artisanal et commercial sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, institué par la loi du 2 août 2005 et complétée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (dite ACTPE).

La Commune peut actionner le droit de préemption urbain (DPU) qui offre la possibilité, dans un périmètre défini au PLUi, de se substituer à l'acquéreur éventuel d'un bien mis en vente ou faisant l'objet d'une donation (à l'exception de celles réalisées entre personnes d'une même famille) et de l'acquérir en priorité, afin de réaliser une opération d'aménagement ou de constituer des réserves foncières en vue d'une opération prédéfinie.

Éléments factuels

En l'espèce, le bien mis en vente fait l'objet d'une aliénation dans le cadre d'une liquidation qui permet à la Commune de présenter une offre d'acquisition. Cette option a été présentée en première lecture lors du Conseil Municipal du 25 mars 2022 et fait l'objet d'une seconde lecture au terme de renseignements complémentaires obtenus auprès du liquidateur.

Madame le Maire propose de formuler une offre d'acquisition au prix ferme de 25.000 € afin de garantir la vocation artisanale et commerciale du bien mis en vente.

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

- D'APPROUVER** l'acquisition du bar « LE LOUNA » constitué du bien immobilier cadastré AE 509 et AE 508 au prix ferme et définitif de 25.000 € (Vingt Cinq Mille Euros) dans le cadre de la redynamisation artisanale et commerciale du Centre Bourg ;
- D'AUTORISER** Madame le Maire à présenter l'offre communale d'acquisition du bien susvisé aux conditions financières ci-dessus exposées ;
- D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier considéré comme à faire établir l'acte notarié subséquent. Il sera observé que le propriétaire en titre du bien immobilier aliéné est ici représenté par Maître Paul LAURENT, agissant en qualité de mandataire liquidateur.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00



**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022					➤ ACQUISITION D'UNE UNITE PARCELLAIRE A L'AFAPAF ➤ PARCELLE YH 28 D'UNE SURFACE DE 210 M ² ➤ AFFECTATION A LA VOIRIE COMMUNALE
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	06	03	

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTÉS A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	DANIEL Émilie
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

ID : 022-212201859-20220407-2022_04_07_016-DE

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	03

➤ ACQUISITION D'UNE UNITE PARCELLAIRE A L'AFAPAF
 ➤ PARCELLE YH 28 D'UNE SURFACE DE 210 M²
 ➤ AFFECTATION A LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : Gérard SAMSON, Adjoint,

Madame le maire rappelle au Conseil que par délibération du 28 février 2022, l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAPAF) a proposé la cession au profit de la commune de la parcelle YH n° 28, située « Le Grand Chemin ».

Cette unité parcellaire dessert les habitations riveraines et contiguës. Dans le cadre d'une acquisition-intégration dans l'actif patrimonial de la Commune, l'ensemble du parcellaire considéré sera intégré au domaine public et classé en voie communale.

Sur le fondement de la décision préalable de l'AFAPAF, Madame le Maire demande à l'assemblée d'acquiescer le parcellaire cessible aux conditions suivantes :

Acquisition foncière à l'AFAPAF : Synthèse transactionnelle	
Parcelle	YH 28
Localisation	Le Grand Chemin
Superficie cédée	210 m ²
Prix unitaire d'acquisition	0.40 € le m ² ,
Valeur de la transaction	525 €
Frais de bornage et frais d'acte notarié	A la charge de la commune
Imputation Immobilière	Actif patrimonial du Budget Principal
Affectation au domaine physique	Voirie publique communale
Destination de l'objet	Desserte des habitations

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

- D'APPROUVER** l'acquisition auprès de l'AFAPAF de la parcelle YH 28 dans le cadre d'une intégration du parcellaire considéré à l'actif patrimonial du budget général de la Commune moyennant le prix principal de **525 € (Cinq Cent Vingt Cinq Euros)** ;
- D'APPROUVER** le classement du parcellaire au domaine public de la voirie communale conformément à la destination ici projetée ;
- D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents administratifs et notariés nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**



Suzanne Bourde

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022					↘ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ↘ ATTRIBUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE (SUIVI ADAC) ↘ CHOIX DU CABINET « OUEST AMENAGEMENT »
An	Mois	Jour	MAT	Subd	
2022	04	07	06	04	

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCACTION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	DANIEL Émilie
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
	GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0	
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTE PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022

An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	04

- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- ATTRIBUTION DE LA MISSION D'ASSISTANCE (SUIVI ADAC)
- CHOIX DU CABINET « OUEST AMENAGEMENT »

Rapporteur : Suzanne BOURDE, Maire,

Madame le maire rappelle au Conseil que par délibération du 9 septembre 2021, l'ADAC a été mandatée pour identifier et définir une mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la révision du plan local de l'urbanisme.

La procédure a été organisée en deux temps : une phase de candidatures permettant à la commune de choisir 3 équipes (sauf en cas inférieur de candidats) qui ont été autorisées en seconde phase à remettre une offre.

A la date limite de dépôt, la commune a réceptionné deux candidatures. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 janvier dernier pour en faire l'analyse et a invité les deux candidats à déposer une offre financière. A l'échéance de la date de remise des offres, le 21 février dernier, les deux candidats ont été invités à une audition pour une soutenance qui s'est tenue le 7 mars dernier.

Les propositions financières proposées par les candidats sont les suivantes :

N° Registre	Candidats	Note Techniq Coeff. 70%	Montant de l'offre € HT	Note Prix Coeff. 30%	Note finale	Classement final
1	Ouest Aménagement (35)	68,00	41 800.00€	30,00	98,00	1
2	Atelier Urbain (22) – Biosferenn (35)	60,50	43 150.00€	29,06	89,56	2

Lecture faire des propositions réceptionnées et de l'analyse des offres, Madame le Maire suggère de retenir la proposition du cabinet « Ouest Aménagement » pour un montant de 41.800 € HT.

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE RETENIR l'offre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la Révision du PLU présentée par le cabinet « Ouest Aménagement » pour un montant de 41.800 € HT ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant comme à signer l'ensemble des actes subsidiaires y attachés.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**






Suzanne Bourde

**Commune de
Plénée-Jugon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'An Deux Mil **Vingt et Deux**, le jeudi 7 avril à Vingt Heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 1^{er} avril 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Madame Suzanne BOURDE, Maire de Plénée-Jugon. Madame Colette CORNILLET, Adjoint(e) au Maire, a été désigné(e) Secrétaire de Séance.

7 AVRIL 2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	05

 **DESFFECTATION ET DECLASSEMENT PARCELLAIRE AVANT CESSION**
 **CESSION PROJETEE AU PROFIT DE M. ET DE MME COTTEREAU**
 **OBJET PHYSIQUE DU DECLASSEMENT : DALLE BETON**

ÉLUS	19
PRÉSENTS MAXI	18
MANDANTS	01
ABSENTS	00
APTES A VOTER	19



CONVOCATION	01-04-2022
RÉUNION	07-04-2022
AFFICHAGE	04-05-2022
TRANSMISSION	04-05-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MAJORITÉ	BOURDE Suzanne	Le Maire			1	0	0	
	GOINGUENET Marie-Noëlle	1er Adjointe			1	0	0	
	SAMSON Gérard	2è Adjoint			1	0	0	
	PRESSE Sabrina	3è Adjointe			1	0	0	
	MAÇÉ Stéphane	4è Adjoint			1	0	0	
	CORNILLET Colette	5è Adjointe			1	0	0	
	L'HOMME David	CMD 1 / A1			1	0	0	
	DANIEL Émilie	CMD 2 / A1			1	0	0	
	CHIPOT Bernadette	CMD 3 / A2			1	0	0	
	CHAUVEL Baptiste	CMD 4 / A3			1	0	0	
	ROUVRAIS Michel	CMD 5 / A3			1	0	0	
	PRIÉ Delphine	CMD 6 / A4			1	0	0	
	TRAVERS Flavien	CMD 7 / A4			0	0	1	
GÉNIEUX André	CMD 8 / A5			1	0	0		
MINORITÉ	LUCAS Roland	Chef de Groupe			1	0	0	
	BOUVET Véronique	Conseillère			1	0	0	
	DUQUENNE Marie-Hélène	Conseillère			1	0	0	
	DUVAL Serge	Conseiller			1	0	0	
	HERVÉ Anne	Conseillère			1	0	0	
DP 01	DÉCOMPTÉ PRÉSENTS : QUESTIONS 1 à 18			18	0	1		

Conseil du 07-04-2022				
An	Mois	Jour	MAT	Subd
2022	04	07	06	05

↳ **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARCELLAIRE AVANT CESSION**
 ↳ **CESSION PROJETEE AU PROFIT DE M. ET DE MME COTTEREAU**
 ↳ **OBJET PHYSIQUE DU DECLASSEMENT : DALLE BETON**

Rapporteur : Gérard SAMSON, Adjoint,

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante, la requête de M. et Mme COTTEREAU souhaitant acquérir une partie de terrain, issu du domaine public, jouxtant leur propriété.

En effet, lors de l'achat de leur propriété, une dalle béton avait été construite devant la maison mais sur le domaine communal. M. et Mme COTTEREAU souhaitent régulariser la situation.

Le service de l'avis des domaines a été consulté le 2 février dernier et a donné une valeur de cession à 1 € le m² soit 65 € pour la partie du terrain à céder.

Comme le prévoit l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), les biens du domaine public sont par nature inaliénables. Toutefois, lorsqu'un bien ne remplit plus les conditions qui le font relever du domaine public, prévues aux articles L.2111-1 et L.2111-2 du même Code, il est possible de le déclasser pour qu'il intègre le domaine privé communal et fasse ensuite l'objet d'une aliénation. Les opérations de désaffectation et de déclassement sont deux conditions nécessaires et cumulatives avant la cession d'un bien qui relève du domaine public.

Considérant que le terrain considéré ne remplit plus les conditions nécessaires à un usage public, et qu'il appartient au conseil de statuer sur la destination de l'assiette foncière :

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

DE CONSTATER	la désaffectation de fait du foncier (une dalle béton avait été construite sur le domaine public avant l'achat de la propriété par M. et Mme COTTEREAU) ;
DE PRONONCER	le déclassement de l'assiette foncière considérée pour une intégration patrimoniale au domaine privé communal ;
D'APPROUVER	le principe d'une cession à l'euro symbolique considérant que M. et Mme COTTEREAU ont procédé à des travaux de busages sur leurs deniers personnels alors que ces travaux incombaient à la commune ;
DE SOLLICITER	l'intervention d'un géomètre-expert pour assurer le bornage de la parcelle communale privative et cessible ;
D'AUTORISER	que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Sens de la Décision				Approbation			Décompte des Suffrages				
Élus	Présents	Mandants	Absents	Habilités	Retraits	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
19	18	01	00	19	00	00	19	00	19	19	00

**Le Maire,
Suzanne BOURDE,
Plénée-Jugon, jeudi 7 avril 2022**

